

Le Conseil,

Vu le rapport du 9 avril 1998, par lequel monsieur le président :

A - Expose ce qui suit :

Je vous sou mets le dossier concernant l'acquisition par la Communauté urbaine, en vue de l'aménagement d'un trottoir situé 21, rue de la Sarra à Oullins, d'une parcelle de terrain d'environ 1,40 mètre carré dépendant de la propriété située au numéro 21 de cette voie et appartenant à la SCI La Sarra.

Aux termes du compromis qui vous est présenté, ladite acquisition aurait lieu à titre gratuit ;

B - Propose d'approuver ledit compromis et de l'autoriser à le signer ainsi que l'acte authentique à intervenir ;

Vu ledit compromis ;

Ouï l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

Approuve ledit compromis et autorise monsieur le président à le signer ainsi que l'acte authentique à intervenir.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,